



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRADE/C/2007/19
24 janvier 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU COMMERCE

Deuxième session
Genève, 22-25 octobre 2007

**RAPPORT DU COMITÉ DU COMMERCE SUR LES TRAVAUX
DE SA DEUXIÈME SESSION**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. PARTICIPATION.....	1 – 5	3
II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	6 – 7	3
III. SUITE DONNÉE À LA SESSION DE 2007 DE LA COMMISSION (point 2 de l'ordre du jour).....	8	3
IV. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES (point 3 de l'ordre du jour).....	9 – 30	3
A. Facilitation du commerce et transactions électroniques (point 3 a) de l'ordre du jour)	9 – 20	3
B. Politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (point 3 b) de l'ordre du jour)	21 – 25	5
C. Normes de qualité de produits commerciaux agricoles (point 3 c) de l'ordre du jour)	26 – 30	6
V. ACTIVITÉS RELEVANT DIRECTEMENT DU COMITÉ (point 4 de l'ordre du jour).....	31 – 35	7
VI. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (point 5 de l'ordre du jour)	36 – 39	8
VII. LE PROGRAMME DE TRAVAIL ET SON ÉVALUATION (point 6 de l'ordre du jour).....	40 – 52	9
A. Programme de travail (point 6 a) de l'ordre du jour).....	40 – 42	9
B. Évaluation (point 6 b) de l'ordre du jour).....	43 – 52	9
VIII. PROCÉDURES ET ORGANISATION DES PROCHAINES SESSIONS (point 7 de l'ordre du jour)	53	11
IX. ÉLECTION DU BUREAU (point 8 de l'ordre du jour)	54	11
X. QUESTIONS DIVERSES (point 9 de l'ordre du jour).....	55	11
XI. ADOPTION DES DÉCISIONS (point 10 de l'ordre du jour).....	56	11

I. PARTICIPATION

1. Le Comité du commerce a tenu sa deuxième session du 22 au 25 octobre 2007. Il a organisé, le 23 octobre, un colloque international sur le thème «Règles, réglementations et normes commerciales: les différents niveaux de réglementation et leurs incidences» (le rapport sur ce colloque figure dans le document ECE/TRADE/C/2007/19/Add.1).
2. Des représentants des pays suivants ont participé à la session du Comité: Arménie, Fédération de Russie, France, Italie, Kazakhstan, Pakistan, République tchèque, Suisse et Turquie.
3. Le représentant de l'Ouganda y a participé au titre de l'article 11 du mandat de la Commission économique pour l'Europe (CEE).
4. Un représentant de l'Union européenne était également présent.
5. Plusieurs représentants des milieux d'affaires et de la société civile ont participé à la session à l'invitation du secrétariat.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ECE/TRADE/C/2007/1 Ordre du jour provisoire

6. Le Comité a adopté l'ordre du jour tel qu'il était proposé (décision 1).
7. Le Comité a nommé M. Zimyanin (Fédération de Russie) et M^{me} Ory (France) Rapporteurs (décision 2).

III. SUITE DONNÉE À LA SESSION DE 2007 DE LA COMMISSION (point 2 de l'ordre du jour)

8. Le Comité a pris note des faits nouveaux présentés par le secrétariat. Il a été rappelé que le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6), à sa session précédente, avait adopté un document sur sa mission et ses orientations stratégiques, comme le prévoyait le Plan de travail pour la réforme de la CEE (E/ECE/1434/Rev.1).

IV. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES (point 3 de l'ordre du jour)

A. Facilitation du commerce et transactions électroniques (point 3 a) de l'ordre du jour)

ECE/TRADE/C/CEFACT/2007/4	Report on UN/CEFACT Forum activities since the 12th Plenary session (en anglais seulement)
ECE/TRADE/C/CEFACT/2007/29	Rapport du CEFACT-ONU sur les travaux de sa treizième session

ECE/TRADE/C/2007/2

Travaux récemment entrepris dans le cadre du
CEFACT-ONU

ECE/TRADE/C/2007/17

Projet de programme de travail du CEFACT-ONU pour
2008-2009: description des activités

ECE/TRADE/C/2007/3

Renouvellement de sous-groupes du CEFACT-ONU

9. Le Président du Forum du CEFACT-ONU a présenté les travaux réalisés par le CEFACT-ONU depuis la dernière réunion du Comité, ainsi que les enjeux et les défis à prévoir pour l'année à venir.

10. Le représentant de la Suisse a dit que sa délégation avait l'impression que les travaux du CEFACT-ONU étaient dictés par des groupes techniques plutôt que par les orientations fixées et des exigences commerciales. Le Président a répondu que les orientations fixées et les impératifs commerciaux servaient de point de départ à la mise au point de normes techniques. Il a pris note de l'intervention du représentant de la Suisse et a confirmé que cette question serait examinée par le CEFACT-ONU.

11. Le secrétariat a indiqué qu'une conférence devait être organisée conjointement par la Commission électrotechnique internationale (CEI), l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'Union internationale des télécommunications – Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T), l'Organization for the Advancement of Structured Information Standards (OASIS), le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques de la Commission économique pour l'Europe (CEFACT-ONU/CEE) et l'Union postale universelle (UPU), sur le thème «Les partenariats public-privé (PPP) et l'établissement de normes pour le commerce électronique»; elle se tiendrait en principe les 18 et 19 septembre 2008 à Genève. À cet égard, il a été noté que les travaux concernant divers aspects des PPP entrepris dans d'autres instances de la CEE pourraient être utiles pour préparer cette conférence.

12. Le Président du Groupe de gestion du Forum du CEFACT-ONU a présenté les résultats de la treizième session plénière du CEFACT-ONU et les travaux menés pendant les sessions du Forum qui ont eu lieu à Dublin (du 26 au 30 mars 2007) et à Stockholm (du 24 au 28 septembre 2007). Le CEFACT-ONU avait actualisé son processus d'élaboration ouvert (PEO) ainsi que les mandats et cahiers des charges de ses groupes permanents. L'exécution des tâches et les procédures internes faisaient également l'objet d'ajustements afin d'améliorer la coordination entre les groupes permanents. Le portefeuille de projets du CEFACT-ONU contenait plus de 80 projets qui avaient été examinés et auxquels il serait donné suite en 2007-2008.

13. Le CEFACT-ONU négociait le financement d'un guide pour la facilitation du commerce par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI). Un autre projet, concernant les documents commerciaux électroniques de l'ONU (UNeDocs), avait été évalué grâce aux services d'expert fournis sous la forme d'une contribution en nature de la Norvège.

14. Les problèmes auxquels se heurtait le CEFACT-ONU demeuraient inchangés. Il faudrait trouver des ressources supplémentaires, tant humaines que financières, qui cadrent avec les tâches prioritaires. Parallèlement, un programme de renforcement des capacités devrait être mis en place en fonction des services que le CEFACT-ONU pouvait assurer.

15. Le Président du CEFACT-ONU avait lancé une nouvelle initiative, intitulée «Electronic Business, Governments and Trade – Transactions électroniques, administrations et échanges commerciaux (eBGT)», axée sur un ensemble clef de produits de bout en bout fournissant des normes interopérables de base tout au long du processus «acheter-expédier-payer». Ce projet nécessitait un financement supplémentaire.

16. Le CEFACT-ONU a invité le Comité à approuver le rapport sur les travaux de sa treizième session (ECE/TRADE/C/CEFACT/2007/29) et son programme de travail pour 2008-2009 (ECE/TRADE/C/2007/17), ainsi qu'à proroger de deux ans les mandats de ses cinq sous-groupes (ECE/TRADE/C/2007/3).

17. Le Comité a approuvé le rapport du CEFACT-ONU sur les travaux de sa treizième session (ECE/TRADE/C/CEFACT/2007/29) (décision 3).

18. Le Comité a approuvé le programme de travail du CEFACT-ONU tel qu'il figure dans le document ECE/TRADE/C/2007/17 (décision 4).

19. Le Comité a approuvé la demande de prorogation du mandat des sous-groupes du CEFACT-ONU pour deux ans comme il y était invité dans le document ECE/TRADE/C/2007/3. La demande sera présentée au Comité exécutif de la CEE pour approbation (décision 5).

20. Le Comité a pris note des documents ci-après (décision 6):

a) «Report on UN/CEFACT Forum activities since the 12th Plenary session» (ECE/TRADE/C/CEFACT/2007/4);

b) «Travaux récemment entrepris dans le cadre du CEFACT-ONU» (ECE/TRADE/C/2007/2).

**B. Politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation
(point 3 b) de l'ordre du jour)**

ECE/TRADE/C/WP.6/2006/13	Rapport du Groupe de travail des politiques de coopération et de normalisation sur sa seizième session
ECE/TRADE/C/WP.6/2006/13/Add.1- ECE/TRADE/C/2006/18/Add.2	Forum international de la CEE sur le langage commun en matière de réglementation dans le commerce mondial: Conclusions, résumé des exposés et débats
ECE/TRADE/C/2007/4	Politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation: Faits récents

ECE/TRADE/C/2007/16-
ECE/TRADE/C/WP.6/2007/4

Politiques de coopération en matière de réglementation
et de normalisation: Questions posées par les autorités
russes chargées de la réglementation et réponses
préliminaires

21. Le secrétariat a fait part des principales activités réalisées depuis la dernière session du Groupe de travail en juin 2006. Dans le prolongement du Forum organisé pendant cette session, des échanges de vues avaient eu lieu avec les autorités russes chargées de la réglementation, à la suite de quoi il avait été convenu d'organiser, à la session annuelle de novembre 2007, une table ronde sur les moyens pratiques de résoudre les problèmes de réglementation. Les représentants ont également été informés qu'un séminaire international sur la sécurité des produits et la contrefaçon aurait lieu à la même session.

22. Le secrétariat a en outre fourni des informations sur diverses activités du Groupe de travail. La partie du programme de travail consacrée à la surveillance des marchés suscitait beaucoup d'intérêt dans les pays, compte tenu notamment des réformes proposées par l'Union européenne dans ce domaine. Depuis son dernier rapport, le Groupe MARS s'était réuni deux fois, en septembre 2006 et en octobre 2007. À la dernière réunion, les représentants étaient convenus de poursuivre les travaux sur les définitions et de commencer à élaborer des lignes directrices sur la surveillance des marchés.

23. Le Groupe MARS a également proposé une nouvelle recommandation (recommandation «M») sur la surveillance des marchés comme moyen d'assurer une protection contre les marchandises de contrefaçon, qui devait être examinée au séminaire international sur la sécurité des produits et la contrefaçon et être adoptée à la session annuelle du WP.6 en novembre 2007. Cette recommandation était un exemple de projet consacré à des questions intersectorielles, associant en l'occurrence le Groupe de travail et l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle.

24. Le Comité a approuvé le rapport du WP.6 sur sa seizième session (ECE/TRADE/C/WP.6/2006/13) (décision 7).

25. Le Comité a pris note des documents ci-après (décision 8):

a) «Politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation: Faits récents» (ECE/TRADE/C/2007/4);

b) «Questions posées par les autorités russes chargées de la réglementation et réponses préliminaires» (ECE/TRADE/C/2007/16);

c) «Forum international de la CEE sur le langage commun en matière de réglementation dans le commerce mondial: Conclusions, résumé des exposés et débats» (document à double cote: ECE/TRADE/C/WP.6/2006/13/Add.1 et ECE/TRADE/C/2006/18/Add.2).

C. Normes de qualité des produits commerciaux agricoles (point 3 c) de l'ordre du jour)

26. Le secrétariat a présenté les activités menées par le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) depuis la session de juin 2006 du Comité du commerce.

Le Groupe de travail avait adopté 17 normes et recommandations nouvelles ou révisées, dont 8 pour les fruits et légumes frais, 8 pour les produits secs et séchés, 1 pour les plants de pommes de terre et 5 pour la viande. Il avait également organisé quatre ateliers pour promouvoir ces normes.

27. Le secrétariat a informé les représentants de la suite donnée à la demande visant à concentrer au sein de la CEE les travaux sur les normes de qualité des produits agricoles, qui avait été formulée dans le Plan de travail pour la réforme de la CEE (E/ECE/1434/Rev.1). Il a précisé les incidences que le transfert vers la CEE des activités du Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes aurait sur le plan des ressources, ainsi que les mesures à prendre par les deux organisations à cet égard.

28. Le Comité a approuvé le rapport du WP.7 sur les travaux de sa soixante-deuxième session (ECE/TRADE/C/WP.7/2006/20) (décision 9).

29. Le Comité a demandé que le nouveau mandat du WP.7 lui soit communiqué de façon qu'il puisse l'approuver pendant l'intersession une fois le texte approuvé par le WP.7 lui-même (document ECE/TRADE/C/WP.7/2007/12), après quoi il serait soumis pour approbation au Comité exécutif de la CEE (décision 10).

30. Le Comité a pris note des documents ci-après (décision 11):

a) «Travaux récemment entrepris dans le cadre du WP.7 et modifications du programme de travail pour l'exercice biennal 2008-2009» (ECE/TRADE/C/2007/5);

b) «Normes de qualité des produits agricoles – Rapport sur les efforts menés pour centrer les activités dans le cadre de la CEE» (ECE/TRADE/C/2007/6).

V. ACTIVITÉS RELEVANT DIRECTEMENT DU COMITÉ (point 4 de l'ordre du jour)

ECE/TRADE/C/2007/7 Rapport sur les activités relevant directement du Comité

ECE/TRADE/C/2007/8 Rapport sur la coopération avec le Comité des transports intérieurs

ECE/TRADE/C/2007/9 Rapport sur la coopération avec d'autres organisations

31. Le secrétariat a donné des renseignements sur l'achèvement du projet intitulé «Partenariats interrégionaux en vue de faire du commerce un moteur de la croissance grâce à la gestion des connaissances et aux technologies de l'information et de la communication», financé au titre de la quatrième tranche du Compte de l'ONU pour le développement.

32. La dernière étape du projet sera l'atelier conjoint CEE-Commission économique pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) prévu à Bangkok du 10 au 14 décembre 2007. Cet atelier a pour objectif de renforcer les connaissances et les compétences des responsables gouvernementaux et des professionnels de la facilitation du commerce en matière de commerce sans papier en vue de la mise en place d'un guichet unique et de les informer des normes et des meilleures pratiques concernant les documents commerciaux, tels que le système UNEDocs et le modèle de données de l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

33. Les représentants ont pris note avec satisfaction des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de réforme de la CEE et des informations communiquées au sujet des activités du Comité visant à favoriser la concertation sur les politiques à mener ainsi que la délimitation du rôle de la CEE par rapport aux autres organisations dans le secteur du commerce. Ils ont également préconisé une coopération accrue entre le Comité du commerce et le Comité des transports intérieurs.

34. Le Comité a prié le secrétariat de formuler, dans les meilleurs délais, des propositions précises relatives à des activités à entreprendre de concert avec le Comité des transports intérieurs, qui seraient examinées par les Bureaux des deux Comités (décision 12).

35. Le Comité a pris note des documents ci-après (décision 13):

- a) «Rapport sur les activités relevant directement du Comité» (ECE/TRADE/C/2007/7);
- b) «Rapport sur la coopération avec le Comité des transports intérieurs» (ECE/TRADE/C/2007/8);
- c) «Rapport sur la coopération avec d'autres organisations» (ECE/TRADE/C/2007/9).

VI. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (point 5 de l'ordre du jour)

ECE/TRADE/C/2007/10

Rapport sur le renforcement des capacités et la mise en œuvre

36. Le Conseiller régional pour la facilitation du commerce a fait un exposé sur les activités qu'il avait réalisées au cours de l'année écoulée, rappelant que celles-ci étaient fonction de la demande. Son travail portait essentiellement sur la mise en œuvre des règles, normes, recommandations, outils et meilleures pratiques de la CEE, notamment dans les pays en transition d'Europe du Sud-Est et ceux d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, l'objectif étant de fournir à ces pays des outils de développement concrets.

37. Le Conseiller régional avait principalement apporté son concours aux projets et initiatives ci-après:

- a) Appui général à la facilitation du commerce et des transports, notamment l'application des normes CEE;
- b) Optimisation de la politique commerciale;
- c) Aide à la mise en place d'un guichet unique;
- d) Harmonisation des données;
- e) Projets financés à l'aide de ressources extrabudgétaires et du Compte de l'ONU pour le développement;
- f) Concentration sur l'Europe du Sud-Est.

38. Le Comité a pris note du rapport sur le renforcement des capacités et la mise en œuvre (ECE/TRADE/C/2007/10) (décision 14).

39. Le Comité a pris note du document intitulé «Rapports des organes subsidiaires: normes de qualité des produits commerciaux agricoles» (ECE/TRADE/C/2007/18) et a obtenu la certitude que celui-ci serait traduit dans toutes les langues officielles afin de pouvoir être utilisé pour renforcer les capacités (décision 15).

VII. LE PROGRAMME DE TRAVAIL ET SON ÉVALUATION (point 6 de l'ordre du jour)

A. Programme de travail (point 6 a) de l'ordre du jour)

ECE/TRADE/C/2007/12 Modifications du programme de travail pour 2008-2009

40. Le Comité a pris note de l'ajout d'un élément au programme de travail pour 2008-2009.

41. Le Comité a approuvé la proposition relative au cadre stratégique du sous-programme pour 2010-2011, figurant dans le document intitulé «2010-2011: Projet de cadre stratégique et plans d'évaluation pour l'exercice biennal 2008-2009» (ECE/TRADE/C/2007/14) (décision 16).

42. Le Comité a approuvé les modifications apportées à son programme de travail pour l'exercice biennal à venir, telles qu'elles figurent dans le document intitulé «Modifications du programme de travail pour 2008-2009» (ECE/TRADE/C/2007/12) (décision 17).

B. Évaluation (point 6 b) de l'ordre du jour)

ECE/TRADE/C/2007/13 Projets de bilans d'exécution pour l'exercice 2006-2007

ECE/TRADE/C/2007/13/Add.1 Accomplishment accounts for the 2006-2007 biennium: Status of planned outputs (en anglais seulement)

ECE/TRADE/C/2007/14 2010-2011: Projet de cadre stratégique et plans d'évaluation pour l'exercice biennal 2008-2009

43. Le chef du Groupe de la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes de la CEE a exposé les principes du processus d'évaluation de la CEE.

44. Le Comité a examiné le cadre stratégique de son programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011. Il a également passé en revue les bilans d'exécution pour l'exercice biennal 2006-2007 et les nouvelles procédures de la CEE relatives à l'évaluation des sous-programmes qui seront applicables lors du prochain exercice biennal 2008-2009.

45. Le Directeur de la Division du commerce et du bois a donné un aperçu du processus de budgétisation et d'évaluation de l'ONU. Le Secrétaire du Comité a présenté de façon plus détaillée le programme de travail et son évaluation pour la période considérée.

46. Les participants ont remercié le secrétariat pour les documents présentés et les explications fournies. Plusieurs représentants ont posé des questions au sujet des réalisations escomptées et

des indicateurs de succès, se demandant notamment si les réalisations escomptées étaient clairement liées aux résultats attendus des activités des organes subsidiaires et si, de façon générale, les indicateurs n'avaient pas un caractère excessivement quantitatif. Le Président a précisé que les indicateurs avaient été examinés et adoptés à la réunion du Bureau élargi à laquelle les présidents des organes subsidiaires avaient participé. Le secrétariat a également fait savoir que les objectifs escomptés seraient sans doute atteints et que l'indicateur concernant les instruments nouveaux ou actualisés tenait compte des révisions des instruments existants. Le Président a pris note des préoccupations exprimées par les représentants au sujet des indicateurs.

47. Après un débat, le Comité a préconisé un renforcement des liens entre le cadre stratégique et les programmes de travail des organes subsidiaires, pour faire en sorte que les travaux techniques concordent avec l'orientation définie dans le cadre stratégique. Il a donc demandé aux groupes de travail de bien montrer en quoi leurs programmes de travail étaient conformes et donnaient effet au cadre stratégique. Les représentants ont également indiqué qu'ils souhaitaient suivre de plus près les activités des organes subsidiaires.

48. Dans la même perspective, les participants se sont déclarés vivement préoccupés par le faible nombre de pays représentés à la réunion du Comité, compte tenu de l'appui énergique apporté à ses travaux par les États membres dans le cadre de la récente réforme de la CEE. Plusieurs suggestions ont été faites pour remédier à cette situation:

- a) Attribuer un rôle plus actif au Comité, plutôt que de le cantonner dans des tâches administratives (Royaume-Uni);
- b) Approfondir le dialogue sur les questions d'orientation relatives au commerce (Suisse);
- c) Présenter des questions plus générales et moins techniques à examiner (Royaume-Uni);
- d) Parler aux missions des travaux du Comité (France);
- e) Abréger les réunions du Comité (Suisse).

49. Le Comité a pris note des projets de bilans d'exécution pour l'exercice 2006-2007 faisant l'objet du document ECE/TRADE/C/2007/13.

50. Le Comité a approuvé le projet de plans d'évaluation pour l'exercice biennal 2008-2009 figurant dans le document ECE/TRADE/C/2007/14 (décision 18).

51. Afin de mieux soutenir les processus de planification stratégique de l'ONU, le Comité a demandé que les organes subsidiaires s'attachent, à leurs sessions suivantes, à évaluer dans leurs rapports la façon dont leurs travaux concourent à l'application du cadre stratégique (décision 19).

52. Le Comité a pris note des documents ci-après (décision 20):

- a) «Projets de bilans d'exécution pour l'exercice 2006-2007» (ECE/TRADE/C/2007/13);

b) «Accomplishment accounts for the 2006-2007 biennium: Status of planned outputs» (ECE/TRADE/C/2007/13/Add.1).

VIII. PROCÉDURES ET ORGANISATION DES PROCHAINES SESSIONS (point 7 de l'ordre du jour)

ECE/TRADE/C/2007/15	Comité du commerce: Directives et procédures
ECE/TRADE/C/2007/18	Conditions à remplir par les pays en transition pour exporter des produits à base de viande vers l'Union européenne

53. Le Comité a approuvé ses directives et procédures révisées telles qu'elles figurent dans le document ECE/TRADE/C/2007/15 (décision 21).

IX. ÉLECTION DU BUREAU (point 8 de l'ordre du jour)

54. Conformément aux procédures qu'il venait d'adopter, le Comité a élu les nouveaux membres de son Bureau pour un mandat de deux ans, allant jusqu'à la fin de sa session de 2009. Le nouveau Bureau se compose comme suit: M. Rob van Kuik (Pays-Bas), Président, et M. Mikhail Antipov (Fédération de Russie), M. Malcolm McKinnon (Royaume-Uni), M. Alexander Safarik-Pstrosz (République tchèque), M. Georgi Stoev (Bulgarie) et M. Hasan Yalçın (Turquie), Vice-Présidents (décision 22).

X. QUESTIONS DIVERSES (point 9 de l'ordre du jour)

55. Le Comité tiendra sa troisième session du 13 au 17 octobre 2008 (décision 23).

XI. ADOPTION DES DÉCISIONS (point 10 de l'ordre du jour)

56. Le Comité a approuvé ses décisions et a demandé au secrétariat d'établir le rapport final de la session conformément aux procédures énoncées dans le document ECE/TRADE/C/2007/15 (décision 24).
